

17 mars 2011

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz.**

La pétition P-258 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 3 novembre 2010. La commission s'est réunie le 29 novembre 2010, sous la présidence de M. Rémy Burri, le 10 janvier 2011, sous la présidence de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, et le 7 mars 2011, sous la présidence de M<sup>me</sup> Silvia Machado.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Nathalie Bianchini et Ksenya Missiri, que nous remercions.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 29 novembre 2010**

*Audition des pétitionnaires de la Maison de quartier Asters-Servette, soit: M<sup>mes</sup> Patricia Moret Calpini, présidente, Anah Bettex, trésorière, Amèl Negolissi Koubaa, comité, Florence Charvoz et Patricia Loawiler, animatrices socioculturelles, M. Adonis Morena, M<sup>me</sup> Tamara Almeida et M. François Jourdan, membres*

Le président explique qu'il est lui-même membre du comité de la maison de quartier, mais qu'il saura rester objectif et impartial. M<sup>me</sup> Moret Calpini explique la situation et le fonctionnement de la Maison de quartier Asters-Servette: six animateurs, des professionnels du travail social spécialisés dans l'animation socioculturelle, une équipe de moniteurs formés, du personnel administratif et technique, ainsi que 150 membres cotisants et un fichier de 2000 adresses d'utilisateurs.

Le périmètre d'action de la maison de quartier est très dense, urbain et rassemble environ 20% de la population en ville de Genève, selon l'Office cantonal de la statistique et l'Office cantonal de la population. Ce périmètre englobe la Servette, le Grand-Pré, Vermont, Moillebeau, les Nations, la Forêt, Liotard, Geisendorf et le Petit-Saconnex. Beaucoup de nouveaux immeubles ont été construits ces dernières années dans ce périmètre, ce qui fait que les membres ont augmenté et qu'il y a de fortes demandes. Cela fait plusieurs années que le comité signale à

la Ville et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) que la charge devient toujours plus lourde. Pour plus de 5000 heures d'activités, le centre accueille plusieurs centaines de personnes durant une semaine ordinaire, hors des périodes de festivités ou de vacances. Il concerne directement une population de 4000 personnes par année, il évalue à 10 000 le nombre de personnes touchées par ses actions. Celles-ci se déroulent soit dans le centre à la rue Schaub, soit dans l'annexe du Bois-des-Frères, au Lignon. Il s'agit des activités suivantes: l'accueil libre des enfants du mardi au vendredi périscolaire et des mercredis toute la journée par des animateurs et moniteurs. Pendant les vacances scolaires, la maison de quartier s'occupe des centres aérés avec une prise en charge des enfants toute la journée par des animateurs sur 11 semaines par année dont huit en été. Elle propose aussi des spectacles, un marché aux jouets et également d'autres événements, tels que le petit Black Movie.

Elle accueille aussi des adolescents, du mardi au samedi. Le vendredi soir, elle organise des activités comme la préparation de repas. Elle leur propose également des sorties, des ateliers, des activités intercentres, ainsi que des camps hors de la ville. Pour le tout-public, elle propose aussi toute une série d'ateliers, qui vont de la gym au chant, en passant par la poterie, et il existe un thé contact adressé au troisième âge, à l'occasion duquel les personnes se retrouvent pour discuter de thèmes choisis, parfois avec un intervenant. Elle organise en outre chaque année une fête de quartier, ainsi que des soirées de grillades. Elle travaille en réseau avec les associations du quartier, les écoles et les cycles d'orientation, et a des liens avec Cap Loisirs, parce qu'elle accueille régulièrement des enfants en intégration. Elle soutient aussi les associations. Par exemple, lorsque celles-ci souhaitent organiser des événements, elle apporte alors ses compétences, et elle coorganise également des promotions à l'école Trembley. Les animateurs assurent un suivi individuel des jeunes en difficulté, en lien avec la famille, et parfois aussi avec des enseignants. Il y a aussi une permanence du mardi au vendredi dès 15 h, pour accueillir tous ceux qui auraient besoin d'informations au sujet de la vie dans le quartier. La maison de quartier prête ses locaux pendant la semaine et le week-end aux habitants et aux associations, par exemple pour des activités familiales. Toutes ces activités sont organisées pour promouvoir et entretenir le lien social, pour lutter contre l'exclusion et pour mener une action préventive, notamment auprès de leur jeune public. La mission de la maison de quartier n'est pas uniquement de répondre à des besoins de la population, mais aussi de transmettre des valeurs importantes, telles que le respect, la solidarité, l'écoute et le partage.

La pétition a été déposée après une perte de temps de travail: la FASe, en effet, pour combler son déficit 2010, a adopté comme mesure d'économie de diminuer le taux horaire de travail dans les centres où il y avait des changements de personnel et des départs à la retraite, en introduisant aussi un délai de carence

de deux mois avant l'entrée en fonction des nouveaux animateurs. Pour la Maison de quartier Asters-Servette, cela représente une diminution de 15% sur un taux qui, avant, s'élevait à 425%, réparti sur les six postes d'animation, et qui comprenait un temps dévolu à l'organisation des centres aérés. Il faut en effet savoir que ces activités représentent un moment intense, et pendant des semaines les animateurs travaillent beaucoup plus que le reste de l'année, entre 50 et 60 heures hebdomadaires, donc ils utilisaient ce taux pour pouvoir compenser les heures supplémentaires, voire engager un animateur auxiliaire.

La première diminution est intervenue à la fin de février 2010, lors d'un changement d'animateur, et là ils ont perdu 10% sur leur temps de travail. La deuxième a eu lieu au mois de juin, à l'occasion du départ à la retraite de l'une de leurs animatrices qui avait un poste à 60%, et ils ont perdu 5%. De plus, la personne engagée pour la remplacer n'a pu commencer à travailler qu'au début de septembre. A cette diminution du taux horaire sur le temps consacré à l'animation s'est ajoutée une perte de 4% sur le temps des moniteurs dès septembre, mesure qui a touché toutes les maisons de quartier. Pour l'année 2010, la Maison de quartier Asters-Servette a donc perdu 428 heures d'animation, et 74 heures de moniteurs.

Lors de l'assemblée générale au mois de mars, il y a eu une discussion avec la cinquantaine de membres présents, au sujet des options qu'ils pourraient prendre suite à cette diminution. Différentes pistes ont été émises, parmi lesquelles la maison de quartier a choisi celle de fermer ses locaux durant deux semaines, après le centre aéré d'automne, pour ne pas pénaliser les familles. Cette fermeture s'est donc faite avec le soutien des membres et des habitants, tout comme le lancement de la pétition. Ils ont informé la Ville et la FASE du fait qu'ils allaient devoir fermer la maison de quartier, et ont été entendus par M. Tornare, mais malheureusement rien de constructif n'est ressorti de cette réunion. Ils ont reçu un courrier de la FASE qui les informait que ces mesures étaient prises, et que ce qu'ils avaient perdu ne leur serait pas redonné.

Le but de cette pétition est donc de récupérer ce temps perdu, tout en sachant que les 425% antérieurs n'étaient déjà pas suffisants. Il y a des travaux en cours à la commission allocation ressources, d'où il ressort que leur maison est sous-dotée en personnel: leur équipe fait depuis des années de nombreuses heures supplémentaires qui ne sont pas comptabilisées, faute de moyens pour les récupérer. Sont lésés des professionnels très impliqués, qui sont bien sûr prêts à donner de leur temps pour la bonne cause, mais le comité ne peut plus accepter que son personnel fasse autant d'heures: c'est une situation qui est insatisfaisante. La requête des pétitionnaires est donc d'obtenir le minimum nécessaire pour pouvoir continuer à travailler correctement, ce qui représente le taux de 2009, à savoir 425% de temps. Dans le cas où ils ne récupéreraient pas ces heures, l'année prochaine ils seraient obligés de prendre de vraies mesures, et c'est évidemment la population

qui serait pénalisée. Par exemple, les heures manquantes pour 2011 monteront à 312 heures, ce qui représente la suppression de trois semaines de centres aérés. Pour la population, le coup à accuser serait vraiment difficile.

M<sup>me</sup> Moret Calpini ajoute que la Maison de quartier Asters-Servette n'est pas seule dans cette situation. En effet, il y a plus de 20 lieux qui ont été touchés par ces mesures qui ont permis d'effacer le déficit de la FASE, dont plusieurs maisons de quartier au centre-ville. En déposant cette pétition, les pétitionnaires souhaitent se faire les porte-parole des autres lieux touchés, pour sensibiliser le monde politique face aux difficultés dans lesquelles ils vont se retrouver s'ils n'arrivent pas à récupérer leur temps de travail, car les habitants ont besoin des maisons de quartier. Ils sont conscients que la Ville fait déjà beaucoup d'efforts au niveau financier pour soutenir la FASE, mais, pour eux, en tant qu'association, il paraît indispensable que celle-ci obtienne les moyens nécessaires pour soutenir les actions menées par les maisons de quartier.

M<sup>me</sup> Almeida ajoute que, suite aux deux semaines de fermeture cet automne, les adolescents qui fréquentent la maison de quartier se sont retrouvés pour échanger leurs points de vue au sujet de la façon dont s'est passée cette période. En tant que porte-parole, elle explique que, comme ils ne pouvaient pas se retrouver dans les locaux de la maison, ils se retrouvaient dans les allées et les parkings, ce qui a provoqué des problèmes avec les habitants, ainsi qu'avec des agents de sécurité. Quand la maison est fermée, les adolescents n'ont plus d'endroit pour se réunir; ils n'avaient plus l'encadrement du vendredi soir avec la préparation du repas commun, ni la médiation avec les parents que garantissaient les moniteurs. M. Jourdan explique, en tant qu'habitant du quartier, que ses enfants et ses petits-enfants fréquentent la maison de quartier et participent à beaucoup d'activités. Il trouve très important que celles-ci puissent continuer. Personnellement, il s'y rend pour rencontrer d'autres personnes, avec qui il discute; il y a aussi des mamans avec leurs enfants qui viennent en fin de journée, et l'accueil est toujours chaleureux. C'est important de faciliter le dialogue entre les habitants du quartier, et la maison est le seul endroit où ces rencontres peuvent se faire; c'est un lieu d'intégration qui permet au quartier de mieux vivre.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que la FASE est un organisme de l'Etat. Il demande si les pétitionnaires auraient déjà été reçus par la commission des pétitions du Grand Conseil, ou si cela est agendé. M<sup>me</sup> Charvoz répond qu'ils n'ont pas encore été convoqués, bien qu'ils aient déposé la pétition en même temps à la Ville et à l'Etat. Le commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que l'Etat s'apprête à voter le budget dans quelques semaines. Il souhaiterait avoir plus de précisions concernant l'annexe au Lignon. M<sup>me</sup> Charvoz répond qu'il s'agit d'un pavillon en bois, où ils mènent des activités en plein air avec leurs enfants. Il est nécessaire, car ce n'est pas possible d'aménager un centre aéré dans le quartier de la Servette.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre remarque qu'ils se trouvent dans une problématique employeur-employé, la FASE étant l'employeur, et les employés le personnel de la maison de quartier. A son avis, ils n'ont pas à s'immiscer dans ce genre de problème. Cela dit, il aimerait savoir quelles seraient les conséquences de la réduction du temps de travail sur leurs activités, et si elles ont été hiérarchisées, tenant compte de ce qui est indispensable, de ce qui est utile et de ce qui ressort du confort. S'ils étaient amenés à faire des choix, il demande quels sacrifices seraient les moins douloureux. M<sup>me</sup> Charvoz répond que cette question était justement l'objet de l'assemblée générale en mars, car c'est du ressort de l'association. Le comité avait donné des exemples de ce que représente le nombre d'heures manquantes, ensuite les membres s'étaient positionnés quant au scénario préférable pour 2010. Finalement, l'ensemble avait préféré que toutes les activités soient touchées, en tout cas dans un premier temps, et aussi que cela soit visible, pour que tout le monde se rende compte qu'ils ont des difficultés. Si la perte devait continuer pour 2011 et 2012, un nouveau travail serait fait lors de la prochaine assemblée générale. La question des priorités a été posée pour 2010, mais pas encore pour 2011.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre constate que, selon l'approche néolibérale actuelle de la société, le discours est de faire mieux avec moins. M<sup>me</sup> Charvoz assure qu'ils font déjà beaucoup, avec pas beaucoup; dès lors, faire mieux avec moins serait très compliqué. M. Jourdan ajoute qu'il s'est rendu compte depuis très longtemps que la maison de quartier a toujours manqué de personnel. C'est extrêmement difficile de diminuer encore les heures de travail, et après ce sera les prestations offertes qui subiront des pertes. Le commissaire de l'Union démocratique du centre constate que cela fait aussi partie de l'évolution de la société. Par exemple, autrefois dans les hôpitaux on trouvait des religieuses bénévoles, et aujourd'hui il y a des infirmières au tarif syndical, donc cela coûte plus cher. L'altruisme et le bénévolat sont des valeurs qui n'ont plus vraiment cours. M<sup>me</sup> Moret Calpini assure que les maisons de quartier sont gérées par des associations qui comptent de nombreux bénévoles. C'est donc un esprit qu'ils cherchent à entretenir.

Un commissaire démocrate-chrétien constate que les mesures mentionnées ont été appliquées uniformément pour l'ensemble des maisons de quartier. Il fait remarquer que, si la Ville injecte près de 7 millions pour subventionner la FASE, l'Etat ne la subventionne qu'à hauteur de 5-6 millions. Lors des votations du 28 novembre, le peuple genevois a voté l'accueil continu, il souhaiterait donc savoir s'il est prévu qu'ils soient associés à cette mesure et s'ils ont été approchés en prévision de ce qui va se passer. M<sup>me</sup> Moret Calpini répond qu'ils font effectivement partie d'un groupe de travail qui s'occupe des questions liées aux horaires de l'école. Par rapport à la maison de quartier, cette mesure ne va pas changer grand-chose, puisque les enfants viendront après l'école, ainsi qu'ils le font

déjà aujourd’hui. Le mercredi, ils perdront une tranche d’âge le matin, puisque les enfants iront à l’école à partir de 8 ans. Le commissaire démocrate-chrétien remarque qu’en ce cas ils vont avoir besoin d’encore plus de moyens, financiers et autres. M<sup>me</sup> Charvoz explique que dans ce groupe de travail il y avait deux maisons de quartier, avec deux groupes du Groupement intercommunal pour l’animation parascolaire (GIAP), pour réfléchir avec la Ville sur ces problématiques futures. Il existe différents scénarios, et la question n’a pas encore été tranchée. Les résultats des travaux de ce groupe sont maintenant dans les mains d’une commission de la Ville de Genève.

Un commissaire socialiste constate que la FASe décide de manière unilatérale de demander aux maisons de quartier de diminuer leurs prestations, alors que la Ville paie très cher tous les salaires. Il demande s’ils auraient déjà bénéficié d’une aide compensatoire du département de la cohésion sociale. D’autres maisons de quartier ont pu en bénéficier. Il constate que la Ville passe actuellement deux fois à la caisse en payant les pertes de compensation et les aides d’urgence des salaires des moniteurs des centres aérés. M<sup>me</sup> Charvoz répond qu’ils ont demandé cette aide en mai de cette année quand ils ont été reçu par M. Tornare qui leur a assuré que rien ne pouvait être fait. M<sup>me</sup> Bettex souhaite ajouter qu’elle faisait partie du conseil de fondation de la FASe, en tant que représentante du personnel; elle explique que les communes aussi siègent lors des séances, et que les décisions prises pour diminuer le déficit ont été votées à la majorité, donc aussi par les communes et par la Ville. Les associations sont ensuite libres de décider comment elles vont traduire cette perte sur le terrain.

Une commissaire d’A gauche toute! tient à féliciter le travail des membres. Elle demande à M<sup>me</sup> Almeida, porte-parole des adolescents de la maison de quartier, si elle pense que la situation va se dégrader comme en France. M<sup>me</sup> Almeida assure que ses amis voulaient se réunir dans un endroit chaud et que des habitants, pensant qu’ils faisaient quelque chose de mal, ont appelé la sécurité. Une commissaire socialiste ayant travaillé vingt ans avec la FASe salue le lourd travail effectué. Elle souhaiterait savoir combien d’heures moniteurs ont été enlevées en 2010. M<sup>me</sup> Charvoz répond que chaque maison de quartier a perdu 4% de septembre à décembre, ce qui représente pour les Asters 74 heures, soit une semaine et demie de centre aéré pour huit enfants. Par contre, en 2011, ces 4% concerneront toute l’année, ce qui fera 200 heures en moins pour les moniteurs.

Un commissaire de l’Union démocratique du centre rappelle que, durant une séance plénière, M. Tornare a expliqué toute la problématique de la FASe. Cette décision a été prise par l’association des communes concernées qui votent en faveur de la suppression. C’est le principe de la démocratie: la majorité décide et la minorité doit se plier. Il suggère aux pétitionnaires d’insister du côté du Grand Conseil, parce que le vote du budget est prévu pour le 17 décembre. M<sup>me</sup> Charvoz explique qu’eux se sont dit que la démarche en leur pouvoir était de lancer cette

pétition, et ensuite d’attendre d’être convoqués. Elle ignore s’ils ont le droit de relancer l’Etat à ce sujet. Le commissaire lui répond d’écrire à M. Renaud Gautier, président du Grand Conseil, s’ils souhaitent être entendus par la commission avant le vote du budget. Il l’assure que c’est leur droit de citoyens.

Un commissaire démocrate-chrétien informe que son parti a déposé une motion demandant plus de transparence dans la politique de la FASE, motion qui est signée par tous les partis.

A l’unanimité, la commission accepte l’audition de M. Yann Boggio, nouveau secrétaire général à la FASE.

### **Séance du 10 janvier 2011**

*Audition de M. Yann Boggio, secrétaire général de la FASE (Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle)*

M. Boggio commence par signaler qu’il n’est en fonction que depuis le mois de septembre 2010. Devant les perspectives budgétaires en décembre 2009, la FASE a dû décider d’un certain nombre de mesures d’économie par rapport au personnel. Le budget de la FASE est consommé à 96% par les charges salariales et il y a eu besoin de combler un manque de 525 000 francs. Le conseil de fondation, qui regroupe cinq représentants de l’Etat (cinq magistrats communaux dont M. Manuel Tornare pour la Ville de Genève), cinq représentants du milieu associatif et deux représentants du personnel, a dû économiser ce montant sur un budget total d’environ 39 000 000 de francs. Il a également décidé de ne pas supprimer de postes et de réduire de 4% la dotation en heures moniteurs. De plus, lors de chaque désir d’un animateur de changement d’affectation dans une maison de quartier, il a été décidé de réduire la dotation du poste de cet animateur à hauteur de 10%, sous réserve qu’il y ait au moins 250% de temps animateurs dans le centre, et de délayer dans le temps l’engagement d’une nouvelle personne. C’est pour cette raison que la Maison de quartier Asters-Servette a dû subir des mesures d’économie durant l’année 2010.

M. Boggio revient sur ce qui est dit dans la pétition et précise que la Maison de quartier Asters-Servette a une dotation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de 425% et qu’elle a vu sa dotation diminuer par le désir de changement d’un animateur au mois de mars. Une deuxième personne a choisi d’évoluer dans un autre centre au mois de juin et le poste a été repourvu le 1er juillet avec une réduction du taux de 5%. La dotation finale du centre est donc de 410%. Concernant les heures moniteurs, le budget initial est de 5825 heures et la diminution de 4%, mais elle a été déplacée dans le temps et n’a donc pas été appliquée sur la totalité de l’année 2010 pour tenir compte des programmes d’action de septembre à décembre; le total de l’année a été une diminution effective de 233 heures moniteurs.

La FASE a cherché de nouveaux moyens financiers et a trouvé l'aide du Fonds intercommunal sollicité l'été dernier: une subvention extraordinaire complémentaire a été obtenue pour 2011 et 2012. Cela permet de suspendre les mesures d'économie de 2010, en outre on retrouve une dotation animateurs complète. Grâce au vote des budgets du comité du Fonds intercommunal, du Conseil municipal et du Grand Conseil, la FASE a pu suspendre la totalité des mesures d'économies des différents centres avec restauration des donations de base au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande quelle est la réaction du personnel et si la restitution de la part de salaire pour 2010 se fait pour des personnes qui n'ont pas travaillé. Dans la pétition, il est indiqué que «pour des raisons d'économies budgétaires, la FASE a imposé à la maison de quartier une diminution de son taux de travail de 15% dès 2010». Or cette année est depuis dix jours derrière nous et l'exercice est clos, les comptes sont ou devraient être bouclés. M. Boggio répond que personne parmi le personnel n'a perdu quoi que ce soit. La seule aggravation est que la personne nouvellement engagée a un contrat avec une donation plus basse. Le 23 décembre 2010, dès que le budget a été accepté, la FASE a envoyé un courrier aux centres pour leur demander comment ils comptaient s'organiser pour retrouver cette dotation. La Maison de quartier Asters-Servette n'a pas encore répondu.

Un commissaire démocrate-chrétien demande s'il y a d'autres problèmes à prévoir, sachant que la FASE est dans un plan économies et que ces mesures sont dues à un problème qui risque de réapparaître. M. Boggio répond que la FASE a un modèle de financement complexe développé depuis une douzaine d'années. Il précise que grâce à la subvention complémentaire accordée il n'y aura pas de problème pour 2011 et 2012. Des questions se posent quant à la pérennité du modèle, mais d'entente avec l'Association des communes genevoises et le Département de l'instruction publique est lancé le projet de renégociation complète des clefs de répartition entre les communes et l'Etat. Le but est d'éviter de se retrouver dans des situations telles que la FASE a pu les connaître ses dernières années.

Un commissaire radical faisant partie du comité de la Maison de quartier Asters-Servette se réjouit du retour des effectifs du personnel. Il annonce que M. Boggio a oublié de préciser que cette diminution de 10% représente 520 heures moniteurs de moins pour le centre et un gel des nouveaux recrutements. Cela signifie que, si quelqu'un a 80% de poste, il passe à 70%, il faut temporiser pendant trois mois. Avec ces mesures d'économies, la Maison de quartier Asters-Servette s'est retrouvée pénalisée plus que les autres maisons de quartier et n'a pas eu l'occasion de trouver une réponse ou un support de la FASE pour limiter les conséquences et tenter d'essayer d'éviter de fermer pendant deux semaines. Il demande à M. Boggio si dans une telle situation il n'est pas possible pour eux d'aller au-delà d'un simple calcul mathématique.

M. Boggio explique que c'est compliqué et qu'il a quelques moyens complémentaires pour remplacer des personnes en maladie ou accidentées, soit intervenir dans un moment où il n'y a pas de remboursement effectif de l'assurance. Mais le modèle de financement aujourd'hui est extrêmement restreint, la FASE n'a pas de fonds propres et ne laisse pas de marge de manœuvre pour des événements ponctuels, ni pour répondre aux nombreuses demandes des lieux. Le cadre financier est imposé par l'Etat et négocié avec les communes. Il précise que d'autres maisons de quartier ont vécu des difficultés en 2010 et c'est bien pour éviter de se retrouver confrontés à nouveau à de telles situations que les clefs de financement vont être renégociées. Malheureusement, il n'a pas été possible de réaliser des économies et de résoudre les problèmes d'impact que cela avait sur chaque maison de quartier et il entend bien les diverses difficultés qu'elles ont pu connaître et les déplore.

### **Séance du 7 mars 2011**

La présidente rappelle que la commission a pu faire le tour de la question en son absence, mais qu'elle n'a pas eu le temps de la voter. Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que cette pétition est devenue sans objet, conformément à ce qui a été affirmé lors des auditions, il demande à un autre commissaire radical si son sentiment est juste.

Un commissaire socialiste ajoute que M. Tornare avait aussi apporté des informations supplémentaires à ce sujet en séance plénière en répondant aux mêmes questions. Elle propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour montrer qu'il a pris les préoccupations des pétitionnaires en compte et a traité le dossier. De cette manière, le Conseil administratif pourra remettre par écrit les engagements qu'il a pris.

Un commissaire radical membre du comité de la Maison de quartier Asters-Servette confirme que la demande contenue dans cette pétition a été traitée dans l'intervalle et que toutes les maisons de quartier ont retrouvé leurs budgets et leurs ressources humaines pour les années 2011 et 2012. Il approuve la proposition de la commissaire socialiste.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande que soit mentionné dans le rapport que la commission a constaté que les buts visés des pétitionnaires ont été atteints.

Un commissaire démocrate-chrétien pense qu'il y a quand même eu un gros problème pour les maisons de quartier qui a donné lieu à cette pétition et qui justifie un renvoi au Conseil administratif dans le sens de la cohérence, puisqu'il y a une motion qui a été signée et déposée au Conseil municipal par la plupart des partis sur ce thème.

Une commissaire des Verts est d'accord de ne pas classer la pétition, car sinon on ne soutiendrait pas la mesure du Conseil administratif.

Un commissaire d'A gauche toute! est pour le classement.

La pétition P-258 est renvoyée au Conseil administratif par 10 oui (3 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 4 non (2 AGT et 2 UDC).

P-258

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
R	NOV. 2010 Les usagers et usagères de la Maison de Quartier Asters-Servette
Adressé par	p.a. Association de la Maison de Quartier Asters-Servette, 47 rue Schaub, 1202 Genève
Objet	<b>Pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de Quartier</b> Pétition au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, au Conseil municipal et au Conseil administratif

La Maison de Quartier Asters-Servette est une association, gérée par un Comité de citoyens et citoyennes bénévoles, qui emploie au quotidien une équipe d'animatrices, d'animateurs, de monitrices, de moniteurs et du personnel administratif et technique. Elle est un partenaire de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (« FASE »). Son secteur d'influence, en terme de quartiers, touche potentiellement 25% de la population de la ville de Genève.

A travers ses activités, la Maison de Quartier se veut un lieu d'accueil convivial, de rencontres et d'échanges, destiné à toutes les populations du quartier (enfants, adolescents, adultes) quelles que soient leur origine, leur appartenance religieuse ou sociale et ayant pour but le renforcement du tissu social. Quelques activités : centres aérés, accueil enfants et adolescents, suivi de jeunes en difficultés, thé-contact, ateliers pour adultes, organisation de fêtes, prêt de salles...

Or, pour des raisons d'économies budgétaires, la FASE a imposé à la Maison de Quartier une diminution de son temps de travail de 15% d'animation dès 2010, avec pour conséquence une réduction des activités, et ce dans un quartier dont la population ainsi que ses besoins sont en constante augmentation.

Aussi, nous, signataires de la présente pétition demandons au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, au Conseil Municipal et au Conseil Administratif de la Ville de Genève, le maintien des activités proposées par la Maison de Quartier et, donc, la restitution de la totalité des heures de travail.

NOM	PRENOM	ADRESSE	NPA	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----	-----------